



Extrait du UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?60-000-contractuels-ont-deja-leur>

Près de 60 000 contractuels ont déjà leur emploi sécurisé avec la loi de mars 2012

- Contractuels -



Date de mise en ligne : jeudi 27 novembre 2014

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

L'UNSA s'est engagée pour les contractuels en signant l'accord du 31 mars 2011 sur la sécurisation des parcours professionnels pour les contractuels de la fonction publique (versants Etat, Territorial et Hospitalier)

Un premier bilan de la Loi de mars 2012 a été présenté le 20 novembre au comité de suivi de l'accord signé par les organisations syndicales représentatives sauf la FSU et Solidaires

Près de 60 000 contractuels voient leur emploi sécurisé. C'est un premier résultat non négligeable qui est à mettre à l'acquis de l'action syndicale menée notamment par l'UNSA dans le cadre du comité de suivi de l'accord pour lequel nous avons engagé notre signature. Le plan va se poursuivre. Les 4 sessions prévues dans la Loi doivent être organisées.

La dernière réunion du comité de suivi de la mise en oeuvre de la loi dite « Sauvadet » du 12 mars 2012 a permis de dresser un premier bilan chiffré. Ce bilan estime à 125 000 le nombre de collègues contractuels éligibles aux deux principales mesures de « déprécarisation » issues de la loi : les concours et examens professionnels réservés et la « CDIisation »

- 38 000 à 39 000 dans la FPE
- 43 000 dans la FPT dont 32 000 titularisations envisagées sur la période 2013-2016 ;
- 43 962 titularisations envisagées dans la FPH

25133 agents contractuels ont d'ores et déjà été titularisés grâce aux recrutements réservés ; 33939 ont obtenu la transformation de leur contrat en CDI (contrat à durée déterminée en CDI).

Ø Les concours et examens professionnels réservés

Au 30 juin 2014, 6 439 collègues sont devenus titulaires de la Fonction publique de l'État, sachant que les chiffres de la session 2014 ne sont pas encore consolidés. A noter que des grands ministères comme l'Intérieur, la Défense ne vont commencer les recrutements qu'en 2015 !

15000 titularisations ont été prononcées pour la FPT, près de 5000 pour la FPH.

Toutes les situations sont loin d'être réglées car beaucoup trop de contractuels ont été oubliés, voire exclus de ce processus. L'UNSA revendique des mesures d'assouplissement d'accès au dispositif.

Ø L'accès au CDI

6139 agents contractuels de la FPE, ont vu leur CDD transformé en CDI en mars 2012.

Ils sont 19200 pour la FPT, 8600 pour la FPH.

Au total, dans la Fonction publique, ce sont près de 60 000 agents qui ont déjà vu leur situation professionnelle « sécurisée » à la suite de l'accord du 31 mars 2011.

C'est un premier résultat non négligeable qui est à mettre à l'acquis de l'action syndicale menée notamment par l'UNSA dans le cadre du comité de suivi de l'accord pour lequel nous avons engagé notre signature. Certains ont refusé de signer, considérant que le protocole n'apportait pas la perfection pour l'ensemble des contractuels. L'UNSA ne pratique pas cette politique du tout ou rien. Elle privilégie d'acter les avancées, étape par étape, pour les personnels.

Le plan va se poursuivre car la Loi prévoit 4 sessions de recrutements réservés.

L'UNSA continue à agir pour leur mise en oeuvre dans tous les ministères, et sur les trois versants L'UNSA va également poursuivre son action pour la mise en oeuvre de toutes les mesures prévues dans l'accord et obtenir de nouvelles avancées sur la rémunération, les droits sociaux, les CCP...